



L'Association Les Galopins de la Seudre a tenu un stand au marché de Noël afin de vendre les objets décoratifs de Noël et les friandises fabriqués par les enfants de l'école de L'Eguille. Tout n'a pas été vendu, c'est pourquoi, nous organiserons une vente le **lundi 11 décembre 2017** à la sortie de l'école (16h30).

Etant conscient que tous les parents ne seront pas présents, nous proposons une souscription qui sera à déposer dans la boîte à lettres de l'association (sur le pilier droit du portail de l'école) avec le règlement joint. Veuillez trouver ci-dessous la liste de produits à vendre.

Contacts : Ingrid BORDIER (06.87.29.01.41), Séverine LUCAS (06.63.47.87.06), Nathalie FETIVEAUD (06.81.17.29.89)



### BON DE SOUSCRIPTION

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de tél : \_\_\_\_\_

Je souhaite commander :

- pot de chocolat : \_\_\_\_\_ x 2,50 € = \_\_\_\_\_ €
- Sachet de mendiants : \_\_\_\_\_ x 4 € = \_\_\_\_\_ €
- Sachet de sablés aux épices : \_\_\_\_\_ x 4 € = \_\_\_\_\_ €
- Suspension « petit cerf » : \_\_\_\_\_ x 1 € = \_\_\_\_\_ €
- Photophore : \_\_\_\_\_ x 3 € = \_\_\_\_\_ €
- Bougie : \_\_\_\_\_ x 3 € = \_\_\_\_\_ €
- Chaussette : \_\_\_\_\_ x 3 € = \_\_\_\_\_ €

Soit un TOTAL de \_\_\_\_\_ €

Règlement en espèces ou chèque à l'ordre des Galopins de la Seudre